

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 19 juin 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 19 (dix-neuf) juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 12 (douze) juin 2025 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,

Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH ; DIOT

Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, FELGERES, ROUAIX, BLIN ; BUCHON SCHULTZ
MM, MEZURE ; VERDYS, VINCENT,

Conseillers municipaux,

Absents excusés :

Mme GUENEGAN donne pouvoir à Mme JAQUEMET

M SEBBAH donne pouvoir M WATTELLE

M HUA donne pouvoir à M AUGIER

M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absent(s) :

MM CUIGNET, AOUN ; CLERMONT, ALBERT, SUCHET,

Mmes LE GRAND, PIRES, HUSSON,

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2025-29 : TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A
COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 abrogeant le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu le marché signé avec la société Scolarest pour la fourniture de denrées alimentaires et livraisons de repas pour les cantines scolaires,

Vu la délibération n° 2024-53 du 3 octobre 2024, fixant la tarification de la restauration appliquée à ce jour,

Considérant que l'Etat poursuit sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté à travers le dispositif de tarification sociale des cantines scolaires,

Vu l'avis de la commission mixte petite enfance-famille, scolaire-jeunesse-sport du 4 juin 2025,

Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs de la restauration scolaire à hauteur de la formule de révision du marché de restauration et de l'augmentation salariale, soit 2.53%,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte pour l'année scolaire 2025/2026, la tarification suivante pour la restauration scolaire :

Tranche de QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2025-2026
1	5,28 €	5.41 €
2	4,76 €	4.88 €
3	3,68 €	3.77 e
4	2,62 €	2.69 €
5	1.00 €	1.00 €
Repas occasionnel	5,85 €	6.00 €

TARIF HORS COMMUNE	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Repas hors commune	9.00 €	9.20 €
Repas hors commune tarif social	6.85 €	7.02 €

TARIF ENFANTS ENSEIGNANTS HORS COMMUNE	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Unique	6,24 €	6,40 €

Dit que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Maire,

Luc WATTELLE